

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 14 mars 2016 à la salle des Jardins

Il est 20h16 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, 1er Vice-président du Conseil, ouvre la séance. Il tient à préciser qu'il préside cette séance en raison de l'absence, pour des raisons professionnelles, de Mme Capucine ESPANA, Présidente.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	28
Membres excusés	9
Membres non excusés	3

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance 7 décembre 2015
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) **Préavis 1/2016 – Plan de quartier « les Marais ». Réponses de la Municipalité suite aux oppositions issues de l'enquête publique du Plan de quartier « les Marais »**
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 7 décembre 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 7 décembre 2015 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et indique que Mme ESPANA le paraphera ultérieurement.

3. Correspondance

12.2015	Courrier « tout ménage » pour inciter les habitants à devenir membres du Conseil Communal ou de la Municipalité
21.12.2015	Réception d'une carte de vœux de l'équipe Région Morges
19.01.2016	Réception d'une carte de remerciements de la famille de feu M. Henri Blanc
08.02.2016	Demande de l'institut de sondage GFS Bern de leur communiquer les résultats des votations du 28.02.2016 sur le tunnel routier du Gothard
09.02.2016	Information de l'Association du stand de tir d'Echandens sur la 24 ^{ème} édition qui se déroulera les 27 et 30 avril 2016 et transmission par courriel à tous les conseillers
11.02.2016	Réception du préavis 1/2016 et nomination de la commission ad'hoc

- 12.02.2016 Demandes des rédactions de 24 Heures et du Journal de Morges de leur transmettre les résultats des élections communales du 28 février ainsi que l'autorisation de prendre des photos du bureau électoral et des Municipaux élus
- 19.02.2016 Instructions du Service du Logement et des Communes pour la votation fédérale du 20 mars 2016
- 24.02.2016 Réception du rapport de la commission concernant le préavis 1/2016
- 03.03.2016 Lettre habituelle au Préfet l'informant de notre séance du 14 mars 2016

4. Communications du bureau

Au nom du bureau du Conseil, M. TAVERNIER félicite tous les conseillers communaux qui se sont représentés et qui ont été brillamment élus lors des élections communales du 28 février 2016. Ses félicitations s'adressent également aux membres de la Municipalité.

40 conseillers ont été élus ainsi que 4 suppléants. 3 suppléants manquent afin que les effectifs soient au complet. Sur les 45 candidats inscrits, seule 1 personne n'a pas obtenu la majorité. Si elle accepte le poste de suppléant, il conviendra de trouver 2 autres candidats pour l'élection qui se déroulera le 17 avril 2016.

Quant à la Municipalité, elle est au complet.

M. TAVERNIER informe l'assemblée que la dernière séance de cette législature aura lieu le 13 juin 2016 et le bureau du Conseil espère que tous les conseillers pourront être présents.

5. Communications municipales et échéancier

Aucune communication municipale.

6. Préavis 1/2016 : Plan de quartier « les Marais ». Réponses de la Municipalité suite aux oppositions issues de l'enquête publique du Plan de quartier « les Marais »

M. TAVERNIER invite M. CROTTEZ pour la commission technique à donner lecture de son rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme SEBASTIANI souhaite avoir des explications quant au pourcentage d'augmentation du trafic : 1%. Comment ce calcul est-il réalisé ?

Explications de M. MONNIN : une étude a été réalisée par un bureau de conseil spécialisé dans la circulation, en collaboration avec les services de l'Etat. Certes il y aura une certaine augmentation du trafic, mais compensée par la diminution du passage des camions de l'entreprise Baltisberger, appelée à disparaître.

Mme SEBASTIANI revient sur les chiffres mentionnés dans le préavis : 1200 mouvements par jour, comprenant 122 générés par Baltisberger. Le trafic induit par le nouveau plan de quartier est estimé à 250, ce qui se traduit par une augmentation de 135 mouvements. Le pourcentage indiqué ne lui paraît pas cohérent.

Ces chiffres ont été vérifiés par le Canton répond M. MONNIN. La réflexion a porté sur le fait que si l'augmentation de trafic avait été conséquente, il aurait fallu prévoir l'adjonction d'un giratoire, mais dans le cas présent, cela été jugé inutile.

Mme SEBASTIANI revient encore sur un autre point, à savoir la construction de nouveaux bâtiments sur des parcelles proches, qui utiliseront la même route. Est-ce que le nouveau plan de quartier impliquera un financement des infrastructures selon la loi Haldi auquel cas ce financement pourrait être utilisé pour un giratoire éventuel ?

M. MONNIN précise que le Conseil Communal avait voté, avant le PQ les Ochettes pour un préavis concernant la participation aux frais d'infrastructure relatifs à toutes nouvelles constructions. Par infrastructure, on entend la réalisation de collecteurs, de routes, d'écoles ou tout équipement communautaire. Cela s'applique bien évidemment au PQ Les Marais.

M. PILLOUD relève que dans les oppositions, une mention comporte la sortie des garages jugée risquée, puisqu'elle se situe juste après le virage. Après un constat sur place, M. PILLOUD estime cette sortie dangereuse.

Cette sortie de garages a fait l'objet de nombreux débats admet M. MONNIN. La raison principale de l'emplacement de cette issue est d'éviter de surcharger le Chemin de la Crosette. Les oppositions, qui font partie intégrante du préavis, seront jugées par le Canton. Toutefois, lors de l'examen préalable, aucun caractère de dangerosité n'a été décelé.

Mme FLURY POFFET signale que le rapport fait mention de 2 affectations : 100% logements ou 10% activités et 90% logements. Quels seront les critères choisis ?

M. MONNIN explique que c'est le propriétaire qui décidera de l'affectation. A ce stade du dossier, aucune décision n'est intervenue, mais la Commune peut avoir une certaine influence à ce sujet.

M. SCHERZ souligne que le nombre de places de parc est insuffisant.

Ce problème avait déjà été débattu lors du PQ les Ochettes expose M. MONNIN, mais il rappelle que seul le Canton est habilité à statuer concernant le nombre de places de parc. La volonté est de privilégier les transports publics ou la mobilité douce.

Aucune autre question n'étant formulée, M. TAVERNIER invite M. CROTTAZ à donner lecture des conclusions de son rapport.

Le préavis 1/2016 tel que présenté par la Municipalité est accepté par

25 OUI 1 NON 1 abstention

7. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil.

8. Divers

M. DE VESTELE estime que le tronc d'arbre situé devant le Pont Rouge de la Venoge devrait être déplacé car il gêne le passage des vélos et des poussettes. Il rebondit sur les propos de M. SCHERZ, mais juge positif que les places de parc soient en diminution afin d'inciter les gens à se déplacer par un autre moyen que leur voiture.

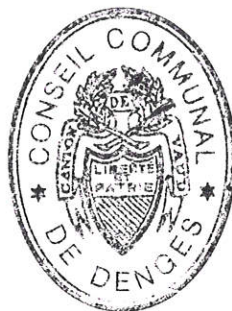
M. CHARMEY indique que ce tronc d'arbre a été placé à cet endroit stratégique pour éviter que des cyclistes lancés à pleine vitesse ne montent sur le pont. Le but est donc sécuritaire et non pour empêcher le passage. Néanmoins, pour faciliter l'accès au pont, un déplacement d'environ 50 cm peut être envisagé.

Il est 20h42 et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Le 1^{er} Vice-Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer